



Extrait du compte-rendu de l'Assemblée générale des Présidents EDT du 8 décembre 2009 à Laval

Les documents contractuels type entrepreneurs de travaux

Nos entreprises manquent parfois d'éléments écrits pour faire valoir leurs droits en cas de difficultés de paiement du client. L'assemblée générale recommande l'utilisation de carnets de bons de travaux, de devis et de factures type Entrepreneurs de travaux avec les conditions générales de vente. Ces carnets sont disponibles soit en l'état, soit pour être imprimés par votre syndicat.

La réforme de l'agrément phyto des entreprises d'application

L'assemblée générale adhère à la professionnalisation de l'application des phytosanitaires mais regrette l'absence d'encadrement de l'entraide en phytosanitaires qui découragera les entrepreneurs de se lancer sur cette activité compte tenu de l'investissement à venir dans une certification d'entreprise. L'assemblée générale demande que les centres de formation répondent au cahier des charges de labellisation pour les entreprises de travaux établi par EDT. Au delà du certificat phyto, les centres de formation devront accompagner les entrepreneurs dans la certification de leur activité.

L'assemblée générale demande que la formation certificat phyto en application pour compte de tiers ait un contenu et une durée égale au Dapa pour les décideurs (les chefs d'entreprises). Elle demande pour les opérateurs (conducteurs d'engins) une durée de 2 jours pour le personnel permanent et d'une journée pour les saisonniers, l'organisation de l'activité étant certifiée.

La cotisation EDT 2010

Notre assemblée générale aux termes de l'article 7 des statuts fixe annuellement le montant de la cotisation due par les membres. Chaque syndicat membre verse la cotisation nationale EDT sur la base du nombre d'adhérents déclarés.

Au cours de cette assemblée, j'ai proposé aux Présidents que le montant de la cotisation nationale EDT par adhérent passe de 62 à 64 euros à compter du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à 100 adhérents. Au delà du 101^{ème} adhérent, le montant passe de 54 € à 56 € par adhérent. Le montant de l'abonnement à EDT Magazine reste inchangé.

Après débat, l'augmentation proposée a été votée à l'unanimité par l'Assemblée générale, ce dont je me félicite. Je vous remercie de communiquer l'information aux membres de votre Bureau.

Le Congrès des EDT

Le diaporama de l'assemblée générale est disponible sur l'espace adhérents du site EDT.